



Calcule jours de congé

Par Glouglou

Bonjour.

Combien de jours de congé a droit une aide à domicile qui as travaillé avec le cesu 145h30 sur une année.
Merci pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour

L'aide à domicile, comme tout salariés a le droit à 5 semaines de congé si elle a travaillé toute la période de référence .
Et comme tous salariés , c'est l'employeur qui décide de ses dates de congé .

Là ou cela diffère, c'est le paiement des congés qu'elle prendra : contrairement à un employeur lambda, il peut (et même doit si moins de 32h par mois)payer vos congés payés tous les mois (règle des 10%) ce qui fera qu'il n'aura pas à vous payer quand vous prendrez vos congés .
C'est à vous de gérer vos 10% supplémentaires payés chaque mois pour qu'ils compensent le fait de ne pas être payée au moment de la prise des congés .

Par Glouglou

Merci beaucoup !

C'est quoi la "période de reference"?

Cette aide à domicile travail environ 4h par semaines chez moi. Le taux horaire étant petit je ne pensais pas qu'elle avait droit au 5 semaines de congé.

Par kang74

Elle a le droit à 5 semaines de congés payés, qu'on travaille 1h ou 35h .
Mais vu les heures qu'elle fait vous devez lui payer chaque mois ces congés, à hauteur de 10% de sa rémunération .

Charge à vous de lui demander de poser ces congés ou de prévoir des dates ou elle sera en congé .
Période ou vous devrez pas la payer, rappelez le lui, puisque normalement, vous payez ces congés chaque mois en ajoutant 10% à sa rémunération .

Par Glouglou

Merci beaucoup ! Ça m'aide à mieux comprendre..